



Legislation pour vivre sur un terrain de loisirs

Par **dahlia4**, le **05/07/2009** à **22:36**

Bonjour,rnrnrnNous envisageons l'achat d'un terrain de loisirs donc non constructible et abordable niveau financier.rnnous avons l'autorisation du maire pour y poser un chalet en dessous de 20m2.rnNous souhaitons savoir si nous avons le droit de vivre a l'année sur ce terrain.rnd y faire notre residence principale.rnnous ferions d'énormes économies puisque nous payons 600 euros de loyer avec de l'humidité et aucune isolation alors que le crédit du terrain nous coûterait que 300.rnpuis nous accéderions a la propriété peu a peu de plus ce terrain pourrait devenir constructible donc ce serait un bon investissement.rnmerci pour votre réponse

Par **augustin**, le **06/07/2009** à **09:06**

Si cela était possible, tous les terrains de loisirs de France et de Navarre seraient habités à l'année !

Par **dahlia4**, le **06/07/2009** à **16:31**

C'est d'ailleurs ce qui se passe avec l'avènement des yourtes ! rnet de plus en plus de personnes sont tentées par ce nouveau mode de vie